

LE HCI FIXE SES PRIORITÉS

Haro sur le sectarisme et la fitna !

Le Haut Conseil islamique vient de renouveler sa composante. Il s'attellera désormais à protéger le référent religieux national contre toute forme de fitna. Et de revoir par ailleurs le contenu de l'enseignement islamique dans les écoles et universités.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Présidé actuellement par Bouabdellah Ghlamallah, le HCI a introduit un changement dans sa récente composante avec l'adhésion de deux femmes spécialistes des questions juridiques et théologiques. Désormais, il appartient à cette haute instance de mettre terme aux "dérives et abus" constatées aux fatwas. Le président du HCI a récemment déclaré en marge de la cérémonie d'installation de ses membres que "le rite religieux qui fait partie intégrante de la culture ancestrale trouve son origine dans la doctrine achâaria et soufie ainsi que le rite ibadite hérité de la civilisation andalouse et trouvant source du rite hanafite". Il est donc exclu selon cette déclaration toute forme de "prosélytisme des extrémistes" qui a fait le lit de la violence et terrorisme. Emboîtant le pas au ministre des affaires religieuses, le HCI s'est doté de prérogatives inscrites en référence à la Constitution de 2016. Si l'Islam demeure religion de l'État, le Haut



Conseil islamique a toute la latitude de fixer les avis religieux dans un cadre de concertation avec les théologiens et autres spécialistes du droit musulman.

Parmi ses missions, il y a celle qui consiste "à authentifier la véracité et la fiabilité des avis religieux et de proclamer des fatwas contre l'extrémisme et les doctrines radicalistes". M. Ghlamallah a considéré à ce propos que "l'institution comptera avec les mosquées, écoles coraniques et médersas dans l'enseignement de l'Islam" tout en portant l'effort sur "la réactualisation du contenu de cet enseignement". Le HCI dit opter vers toute forme de dialogue en récusant l'idée de "sectarisme et de déviationnisme". Une allusion claire à l'intrusion de mouvements récents en

Algérie comme les Ahmadites dont le chef de file a été arrêté en août dernier à Mostaganem. Mais pas que ça, le HCI se montre foncièrement contre tout prosélytisme salafite et autre mouvement religieux séparatistes. Mais cette considération a tendance à semer une certaine confusion puisque les tenants des droits de l'Homme tentent d'épingler l'Algérie sur le dossier des libertés de culte. La réponse des autorités sur ce sujet est claire. Il n'y a pas de persécutions religieuses non-musulmanes où d'ailleurs c'est la loi de 2006 qui continue de régir les cultes non-musulmans conformément aux dispositions constitutionnelles sans atteinte à la pratique de leurs cultes ou dogmes.

F. A.

PERTURBATIONS DANS L'ALIMENTATION EN EAU

Les assurances du ministère

PAR RAYAN NASSIM

Les perturbations récemment observées dans l'alimentation en eau des ménages, mais aussi, au niveau d'unités économiques majeures, à l'exemple de l'usine sidérurgique d'Annaba, ont été le thème traité, ce mardi, à l'émission *l'Invité de la rédaction* de la chaîne 3 de la Radio algérienne.

Existe-t-il une crise de l'eau ? Le directeur des ressources en eau au ministère de l'Hydraulique récusé ce terme, parce que, dit-il, les perturbations n'ont affectées que "quelques villes, et que l'approvisionnement est assuré correctement dans la majeure partie du pays".

Des localités concernées par les pénuries, qu'il impute à un déficit de précipitations, Abdelwahab Smati cite celles dont l'unique ressource provient des barrages, à l'exemple de Tébessa, Souk-Ahras, Bordj-Bou-Arredj, Sétif, Annaba et El-Tarf,

toutes situées à l'est de l'Algérie. De la forte pénurie d'eau observée dans la métropole d'Annaba, en particulier, il explique que ce "cas isolé" résulte d'une série de conjonctures liées notamment à la réhabilitation d'équipements, dont une conduite "fuyarde" de 22 km laquelle, "si elle avait été rénovée", aurait permis d'éviter la situation actuelle.

Du déficit de remplissage des barrages dans cette partie du pays, l'invité le chiffre globalement à 400 millions de mètres cubes, précisant, d'autre part, que les réserves hydrauliques retenues dans les ouvrages hydrauliques du pays sont de l'ordre de 55 % par rapport à leur potentiel de retenue.

Et s'il ne pleuvait pas ? Le directeur des ressources en eau se veut, à ce propos, rassurant : "Les barrages, dit-il, n'assurent que 35 % des besoins en eau potable, alors que 50 % sont tirés des nappes souterraines, dans lesquelles, ajoute-t-il, sont prélevés

quelque 2,5 milliards de mètres cubes".

A ces quantités, M. Smati ajoute celles issues des équipements de dessalement, lesquels produisent un total de 1,9 million de mètres-cubes/jour.

Entre autres solutions, au cas où la pluviométrie venait à se faire rare, celui-ci signale qu'il pourrait être fait appel aux réserves hydrauliques contenues dans certains barrages, réservées, jusqu'alors, à l'irrigation agricole. Il cite, en outre, les transferts d'eau qui pourraient être opérés à partir de zones géographiques n'ayant pas subi de choc hydrique, vers celles où pourraient être constatées des pénuries de ce précieux liquide.

De la situation créée, M. Smati tire des enseignements : il faudrait, déclare-t-il, "lutter plus efficacement contre les fuites, le gaspillage mais aussi le vol de l'eau opéré à partir de canalisations principales".

R. N.

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Le cahier de charges bientôt prêt

Youcef Yousfi, ministre de l'Industrie et des Mines croit à un avenir de l'industrie automobile en Algérie, comme un des relais de développement du pays. A ce propos, il a annoncé hier, à l'occasion de sa visite à Blida la finalisation imminente du cahier de charges régissant ce secteur

Il a, en outre, souligné l'impératif pour l'industrie automobile algérienne de marquer sa contribution dans l'industrie automobile en général, non sans signaler l'option prise par son département ministériel pour aller dans ce sens.

Le "gouvernement examine la possibilité de création d'un conseil consultatif pour les exportations, pour rapprocher producteurs, industriels et exportateurs, dans un objectif de relance de l'économie nationale", a-t-il encore fait savoir.

S'exprimant sur la crise de l'eau au complexe sidérurgique d'El-Hadjjar à Annaba, M. Youcef Yousfi a signalé "un traitement de forages au sein et en dehors du complexe, avec l'existence d'autres options pour fournir l'eau, mais ces démarches demeurent insuffisantes, selon lui, car il faut des solutions à long terme pour régler définitivement ce problème", a-t-il estimé.

R. E.

AMNESTY INTERNATIONAL

Appel à la libération du leader d'Al Ahmadiya

La représentation algérienne d'Amnesty internationale a appelé mardi les autorités judiciaires algériennes à libérer Mohamed Fali, président de la communauté religieuse El Ahmadiya et d'abandonner les charges retenues contre lui pour justifier son arrestation. L'ONG internationale considère Mohamed Fali comme "un prisonnier d'opinion que ne fait que pratiquer pacifiquement sa religion."

Après avoir été arrêté le 28 août par la police à son domicile, qui se trouve à Aïn-Sefra, dans la wilaya de Naâma, le leader d'El-Ahmadiya est présenté mercredi dernier devant le juge qui a requis contre lui la peine d'une année de prison ferme et 20.000 dinars d'amende.

Le verdict est attendu pour aujourd'hui pour les trois chefs d'accusations, à savoir "appartenance à une organisation non autorisée, collecte de dons sans autorisation et dénigrement de l'Islam".

R. N.